

Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 20 MARS 2006
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 39

Tous les délégués, sauf

Mme GESANG, M. KLIPFEL, (excusés), M. FROEHLICH, qui étaient représentés respectivement par Mme GEMUND, Mme WINCKEL, M. FEIG.

M. ATZENHOFFER, M. WALTER, Mme HITTLER, M. BABILON, M. ZINCK, M. LIEHN, M. HOCH, (excusés) ;

M. HERRLE, M. TREIBER.

DEL. N° 040/2006conseil

OBJET : PARC ECONOMIQUE DE LA SAUER **CONVENTION DE DESSERTE EN FIBRE OPTIQUE**

- *CONSIDERANT la volonté de la communauté de communes de raccorder l'ensemble du territoire afin que ses habitants et ses entreprises puissent bénéficier de débits plus élevés et d'une offre de prix et de services équivalente aux offres disponibles en ville,*
- *CONSIDERANT le réseau mis en place par la Région Alsace,*
- *CONSIDERANT la volonté de la communauté de communes de raccorder le parc économique de la Sauer à Eschbach au réseau de fibre optique,*
- *VU l'article L1425-1 du CGCT autorisant les collectivités territoriales et leurs groupements à établir et exploiter sur leur territoire des infrastructures et des réseaux de télécommunication,*
- *CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention avec Alsace Connexia, le délégataire de la Région Alsace pour la mise en place d'un réseau fibre optique,*
- *VU l'avis du bureau en date du 6 mars 2006,*
- *ENTENDU l'exposé de M. Sibler, vice-président, chargé du dossier,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide le raccordement du parc économique de la Sauer à Eschbach au réseau fibres optiques en complément au projet de pose d'un réseau fibres optiques par la Région Alsace à proximité du parc économique ;**
- **autorise le président à signer une convention -autorisant l'installation au parc économique de la Sauer à Eschbach, d'un point de terminaison permettant aux opérateurs d'offrir leurs services aux entreprises installées- précisant les conditions techniques et financières ainsi que les droits et obligations des parties, entre la communauté de communes de la vallée de la Sauer et Alsace Connexia, délégataire de la Région Alsace- ;**

.../...

- autorise le président à signer une convention -autorisant l'utilisation des fourreaux en attente installés sur le parc économique de la Sauer moyennant le paiement d'une location annuelle- précisant les conditions techniques et financières ainsi que les droits et obligations des parties, entre la communauté de communes de la vallée de la Sauer et Alsace Connexia, délégataire de la Région Alsace ;
- autorise le président à signer toute convention nécessaire à la mise en place de cette desserte ;
- donne délégation au bureau quant à la fixation des tarifs de location des fourreaux « fibre optique » pour l'ensemble des fourreaux desservant le territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 31 mars 2006

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

